Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260917-DELIB202609111-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 10.09.2026 **Affichage** : 10.09.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 3 Votants : 20

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice (arrivé à 20h45), HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), TOUCHEFEU Sandrine (pouvoir à Mme PRODHOMME), GUILLERY Emmanuelle (pouvoir à M. CHEREL), BUCCO Mattéo, MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Angélique HIGUINEN.

N° 2026-09-111 DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR UN RIVERAIN – RUE MOZART RUE VIVALDI

Le Maire fait part d'une demande d'acquisition de terrain rue Mozart-rue Vivaldi par Mme PELE Cindy, demeurant au 4 rue Mozart, qui n'a pas de terrain privé en façade de sa maison et souhaite acquérir l'espace vert qui se trouve à l'angle des deux rues.

Le conseil municipal est interrogé pour savoir s'il accepte de vendre cet espace et de définir le prix de ce terrain. La surface est d'environ 150 m2. Il y a lieu de définir qui prend en charge les frais de bornage et les frais d'actes ?

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de vendre cet espace vert d'environ 150 m2 situé à l'angle des rues, Mozart et Vivaldi à Mme Cindy PELE domiciliée au 4 rue Mozart,
- **DÉCIDE** de fixer le prix du terrain à 15,00 € le m2,
- **DÉCIDE** que les frais de bornage et les frais d'acte soient à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 17 septembre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
Mme Angélique HIGUINEN.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.